

Mémoire

**Présenté à la juge Yvette Finn et à monsieur John McLaughlin,
commissaires**

Soumis par la

Ville de Dieppe

**Révision de la Loi sur les langues officielles
au Nouveau-Brunswick**

Août 2021

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
Profil démographique.....	4
Des initiatives déterminantes de promotion et de vitalité linguistique.....	5
Promotion du français et du patrimoine	6
Politique linguistique de l'administration	6
Arrêté sur l'affichage commercial extérieur	7
Organisation d'événements d'envergure.....	9
Ville de Dieppe – reconnue pour le respect des obligations de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ..	10
Constatations et recommandations	11
Documents consultés	15

Introduction

La Ville de Dieppe, dont la mission est de *rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement*, considère important d'apporter sa voix dans la révision de la *Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick*.

La Ville de Dieppe est un exemple de respect de la présente loi et agit régulièrement à titre de chef de file dans différentes initiatives qui permettent l'épanouissement de ses résidents francophones tout en offrant les services dans les deux langues officielles. Elle offre des services, des activités et des programmes qui assurent une place à part entière à tous ses citoyens, quelle que soit leur origine linguistique et ethnique.

Dans son plus récent plan stratégique, sous l'axe de *développement communautaire et culturel*, on peut y lire que « La Ville de Dieppe veut maintenir et renforcer ses racines acadiennes francophones qui font la fierté de sa population. Au centre d'une grande région où le français est minoritaire, la municipalité désire s'appuyer sur un développement communautaire et culturel fort pour protéger positivement ses acquis et en assurer la pérennité pour les générations futures, tout en mettant en valeur les différentes cultures qui constituent le tissu social de la municipalité ».

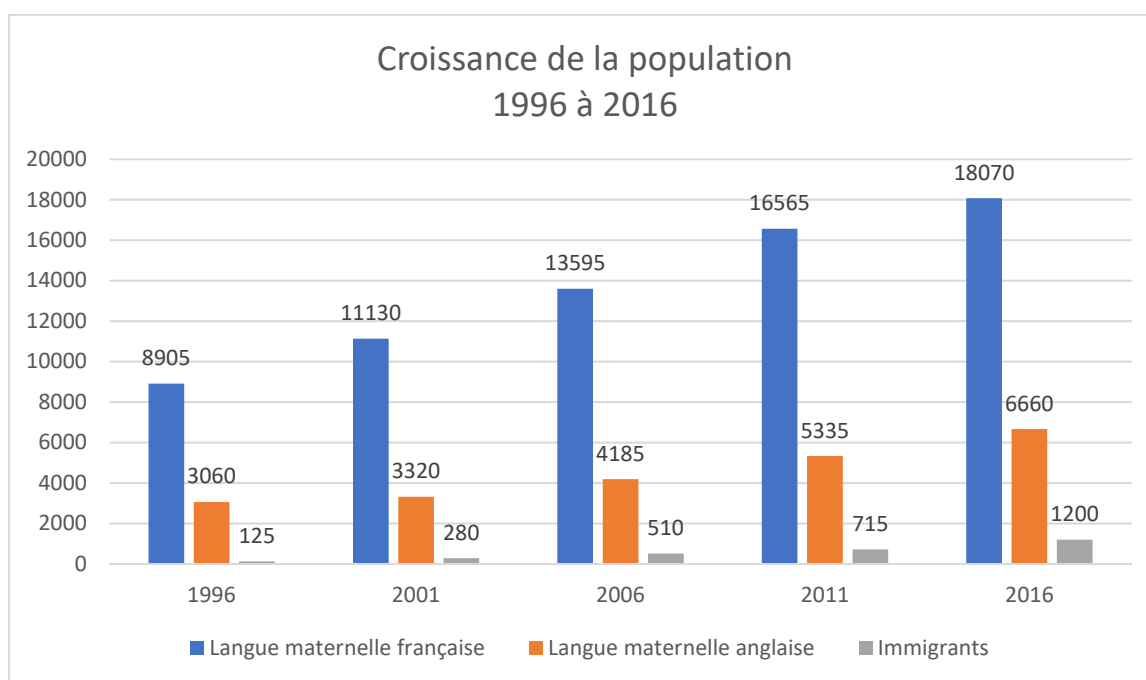
Elle se veut donc de plus en plus inclusive et accueillante à tous les nouveaux résidents qui veulent vivre dans une communauté où les deux langues officielles cohabitent dans un climat qui assure le développement de la minorité linguistique francophone du Nouveau-Brunswick.

Dans ce mémoire, après un bref profil démographique, des initiatives déterminantes de promotion et de vitalité de la langue française seront décrites avant d'en arriver avec des constatations et recommandations visant au respect et à l'application de la loi sur les langues officielles.

Profil démographique

La population de la Ville de Dieppe a doublé sur une période de 20 ans entre 1996 et 2016 en passant de 12 497 (1996) à 25 384 (2016)^a. Le recensement de 2021 devrait démontrer une autre augmentation du nombre de citoyens dans la ville.

En examinant les données démographiques de plus près, on constate que le nombre de francophones (langue maternelle) croît tout comme le nombre d'anglophones et d'immigrants. Malgré cette croissance, la proportion de francophones^b a diminué passant de 74 % en 1996 à 70 % en 2016. La plus forte augmentation se situe chez les immigrants qui ont vu leur nombre multiplié par presque 10, passant de 125 à 1 200 durant cette période.



^a Les données sont tirées du recensement de Statistique Canada. Pour l'année 2011, les données sur l'immigration proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages*. La définition d'« Immigrants » comprend les personnes qui sont, ou qui ont déjà été des immigrants reçus ou résidents permanents.

^b Recensements de Statistique Canada, selon la première langue officielle parlée

Forte d'une belle croissance de sa population, la Ville de Dieppe reconnaît les effets positifs de l'apport des nouveaux arrivants et elle s'est dotée d'une stratégie en matière d'immigration de 2020 à 2024.

Tout en s'appuyant sur les recommandations de la stratégie régionale pour l'immigration, la stratégie de la Ville de Dieppe vise notamment à :

- Assurer l'équilibre linguistique dans la région;
- Adapter les services municipaux à la diversité culturelle;
- Valoriser la diversité culturelle;
- Promouvoir et soutenir un dialogue interculturel communautaire;
- Mettre en place des politiques ou des stratégies de gestion de la diversité culturelle;
- Adopter des mesures en matière de prévention du racisme et de la discrimination.

La Ville de Dieppe est ouverte à la fois sur les deux communautés des langues officielles, mais également sur le monde. Elle considère qu'il y a des avantages pour tous et des voies à suivre pour développer l'ensemble de la communauté autour de valeurs communes dans le souci d'assurer la vitalité de la langue française.

Des initiatives déterminantes de promotion et de vitalité linguistique

La Ville de Dieppe est un chef de file qui a mis en œuvre des initiatives déterminantes afin de promouvoir la présence des langues officielles sur son territoire.

La situation minoritaire des francophones et Acadiens dans la région du Sud-Est fait en sorte qu'il est nécessaire de prendre des moyens soutenus et efficaces pour démontrer et encourager l'utilisation de langue française sur son territoire.

Au cours des dernières années, la Ville de Dieppe a réalisé de nombreux projets, organisé d'innombrables activités et a lancé différents programmes dont l'un des buts principaux était de promouvoir et de développer l'utilisation de la langue française afin de contribuer à la culture acadienne et francophone.

Voici quelques renseignements sur trois de ces initiatives.

Promotion du français et du patrimoine

Au milieu des années 1990, la Ville de Dieppe a créé un Comité sur la promotion du français et du patrimoine. Composé de citoyens et de membres du personnel de la Ville, ce comité avait pour mandat d'assurer une présence de la langue française dans la communauté, et plus particulièrement auprès des commerces de détail.

Ce comité a été actif pendant une quinzaine d'années et il a permis de sensibiliser annuellement environ 700 commerces à l'importance d'offrir des services et de s'afficher dans les deux langues officielles. Durant ces campagnes, on a remarqué une belle ouverture d'esprit de plusieurs propriétaires de commerces à l'importance des deux langues officielles. D'ailleurs, le paysage commercial de la ville, en matière d'affichage dans les deux langues, s'est amélioré grâce aux efforts de ce comité.

Les travaux de ce comité ont abouti à la création d'une politique linguistique de l'administration municipale ainsi qu'à l'arrêté sur l'affichage commercial extérieur qui sont abordés ci-dessous.

Ce comité démontre que l'engagement citoyen peut faire bouger les choses et aboutir à des changements importants dans une communauté.

Politique linguistique de l'administration

Le 12 septembre 2005, le Conseil municipal de la Ville de Dieppe a adopté sa politique linguistique de l'administration municipale (politique A-9). L'énoncé de principe de cette politique se lit comme suit :

Étant donné que la Ville de Dieppe s'est déclarée officiellement francophone tout en offrant ses services dans les deux langues, son conseil

- *déclare que le français sera principalement utilisé dans son fonctionnement interne, et en priorité, dans ses communications;*
- *s'engage à servir les citoyens de la municipalité à égalité en matière de langues officielles lors des activités relevant de la municipalité;*
- *s'engage à respecter les éléments et les intentions de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick;*
- *affirme sa volonté d'offrir aux membres de sa communauté des deux groupes de langue officielle des services de qualité, dans la langue de leur choix.*

La politique linguistique a pour objectif :

- *d'encadrer les élus, les employés municipaux et les membres des comités relevant de la ville en ce qui concerne la langue à utiliser dans l'exercice de leurs fonctions;*
- *de reconnaître le visage francophone de la Ville de Dieppe - tant à l'hôtel de ville que dans l'ensemble de son territoire.*

Cette politique encadre l'ensemble du fonctionnement de la municipalité pour favoriser l'utilisation de la langue française tout en respectant les citoyens de langue anglaise.

Depuis son adoption, la politique a permis à l'administration municipale de confirmer son rôle de chef de file au sein des municipalités situées en milieu minoritaire partout au pays. La Ville entame cet automne une révision de cette politique afin de s'assurer qu'elle correspond toujours à la réalité actuelle.

Arrêté sur l'affichage commercial extérieur

La Ville de Dieppe a fait un autre grand pas en matière de langue officielle lorsqu'elle a adopté, le 25 mai 2010, un arrêté réglementant l'affichage commercial extérieur sur son territoire (arrêté Z-22).

Dans cet arrêté, la ville indique que :

- la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le français et l'anglais comme étant les langues officielles du Canada et du Nouveau-Brunswick qui ont un statut et des droits et privilèges égaux;
- les municipalités ont l'obligation de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;
- les municipalités ont l'obligation de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges égaux des communautés linguistiques françaises et anglaises;
- la Loi sur les langues officielles reconnaît que rien dans ladite loi ne porte atteinte ou ne limite le pouvoir des municipalités de favoriser la progression vers l'égalité du statut ou de l'usage du français et de l'anglais et que cette loi l'emporte sur toute autre loi;
- la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick accorde aux municipalités le pouvoir de réglementer l'affichage, ainsi que fournir et veiller à l'application de tous les services que le conseil estime utile à la paix, à l'ordre et à la bonne

administration de la municipalité afin d'encourager l'hygiène, la sécurité et le bien-être de ses habitants;

- la Loi sur l'urbanisme accorde un pouvoir de réglementation municipale par voie de zonage et plus précisément, accorde à la municipalité le pouvoir de réglementer l'emplacement, les dimensions, les normes de construction et les buts des panneaux et affiches publicitaires;
- le Plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe comprend un principe favorisant les initiatives qui visent à promouvoir, entre autres, la culture au sein de la communauté;
- la province n'a pas légiféré la langue utilisée dans l'affichage commercial;
- la communauté présente une volonté collective de réglementer la langue d'affichage commercial extérieur;
- le conseil désire favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage des deux langues officielles et de protéger et de promouvoir les deux communautés linguistiques.

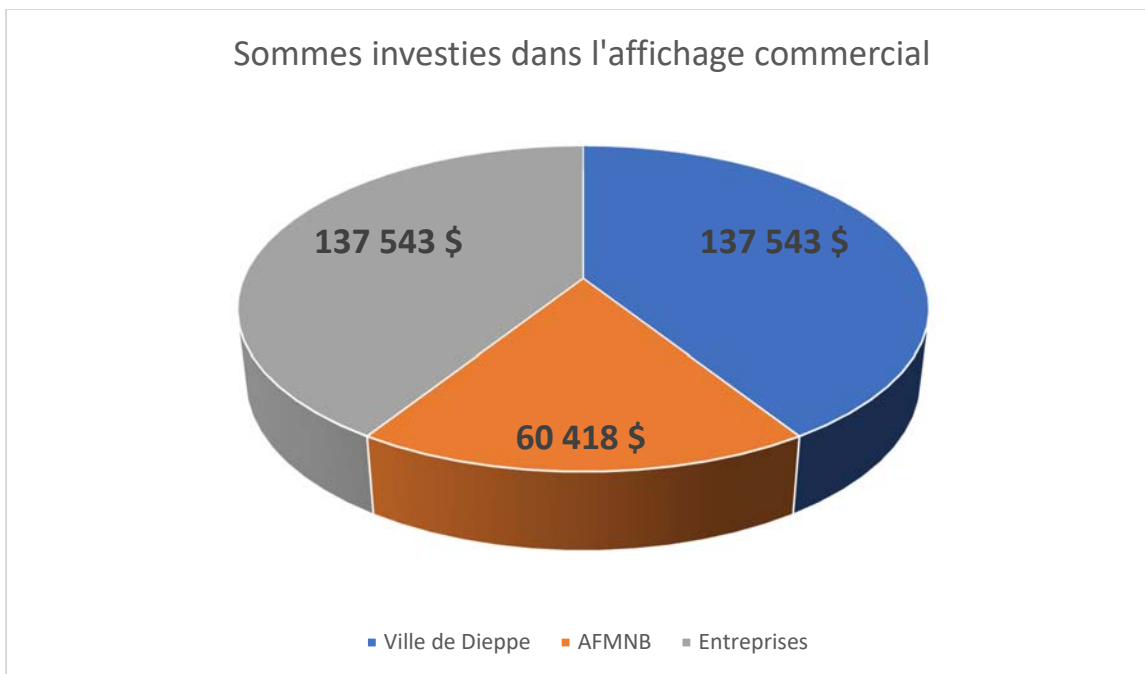
L'arrêté stipule qu'aucune affiche commerciale extérieure ne peut être construite, installée, exposée, modifiée ou déplacée à moins d'avoir un message ou un contenu bilingue. Cela s'applique à son lettrage (police, taille et style) qui doit être identique tant en français qu'en anglais avec le français représenté en premier.

Parmi les exceptions, la raison sociale d'un commerce peut être unilingue. De plus, une affiche commerciale extérieure avec le message ou le contenu en français ou anglais seulement peut être permis si la demande est justifiée en raison d'une mission dédiée au développement culturel ou éducationnel.

Il est également important de mentionner que l'arrêté permet l'ajout d'une langue autre que le français ou l'anglais.

Cet arrêté avait été précédé par un programme d'aide à l'affichage bilingue, initié dans le cadre des travaux du Comité de la promotion du français et du patrimoine de Dieppe.

Ce programme a été amélioré suivant l'adoption de cet arrêté. Ainsi, depuis 2007, une somme supérieure à 335 000 \$ a été investie en matière d'affichage commercial dans les deux langues officielles. La Ville de Dieppe a octroyé plus de 137 000 \$ aux entreprises locales, qui à leur tour, selon un principe d'un partage des coûts allant jusqu'à 50 %, ont également investi au moins la même somme. Un programme de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick a bonifié ce programme avec plus de 60 000 \$.



Cette initiative de la Ville de Dieppe a profondément changé l'affichage commercial sur son territoire. Au gré de promenades dans les différentes rues de la ville, il est facile de constater que l'affichage permanent et publicitaire représente les deux langues officielles.

Organisation d'événements d'envergure

La Ville de Dieppe témoigne de l'importance accordée à la francophonie et aux langues officielles dans l'organisation de plusieurs événements. Parmi ceux-ci, soulignons le rôle important joué par Dieppe lors du premier Congrès mondial acadien de 1994 et celui de 2019. Elle a été notamment l'hôte de la soirée de clôture en 1994 et des festivités du 15 août en 2019 accueillant plus de 8 000 personnes lors du Tintamarre et 20 000 personnes pendant le spectacle à son nouveau site MusiquART.

Lors du Sommet des Chefs d'États et de gouvernements ayant le français en partage (Sommet de la Francophonie de 1999 au Nouveau-Brunswick, Canada), la Ville de Dieppe s'est distinguée en créant et en animant le premier Village de la francophonie. On évalue le nombre de visiteurs durant la dizaine de jours de festivités culturelles du Village à près de 100 000. Ce concept a d'ailleurs été repris par les pays et villes hôtes des Sommets qui ont suivi.

En plus d'accueillir la Finale des Jeux de l'Acadie à deux reprises, en 1993 et 2002, elle a collaboré de près avec Moncton lors des Jeux de la francophonie canadienne en 2017.

La Ville de Dieppe a abrité différents sièges sociaux d'organismes acadiens et francophones, entre autres, la Société Nationale de l'Acadie, le bureau régional de l'Acadie Nouvelle, une galerie d'art privée, la radio communautaire BO FM et plus récemment le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick (CAFI).

Puisqu'elle est reconnue comme étant une ville où la langue française est très présente et qu'elle a une capacité d'offre bilingue, Dieppe participe régulièrement à des rencontres et à l'organisation d'événements et d'activités qui souhaitent projeter l'image où les deux langues officielles sont présentes.

Ville de Dieppe – reconnue pour le respect des obligations de la Loi sur les langues officielles

En 2016-2017, le Commissariat aux langues officielles a mené une première et unique vérification^c afin de déterminer le taux de conformité des cités, des municipalités et de commissions de services régionaux à leurs obligations linguistiques.

Cette évaluation des obligations de première ligne des cités de la province touchait la prestation de services en personne, par téléphone ou par courriel, le contenu des sites Web et des médias sociaux ainsi que les documents officiels.

La Ville de Dieppe arrive dans les trois premières positions dans la prestation de services en personne, par téléphone ou par courriel tout comme pour son contenu de son site Web. Elle est parmi les premières également en matière de documents officiels.

Selon le système de pointage utilisé, la Ville de Dieppe atteint des scores allant, notamment de plus de 80 % à 100 %

^c Rapport annuel 2016-2017 Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

Constatations et recommandations

En plus de sa bonne performance en matière de respect des obligations de la loi, la Ville de Dieppe est également bien évaluée par sa population qui témoigne de sa satisfaction puisque 76 % des répondants à un sondage étaient en faveur du règlement sur l'usage de la langue sur les panneaux commerciaux^d. Dans un autre sondage, 87 % des répondants ont le *sentiment de pouvoir vivre dans la langue de leur choix à Dieppe*^e.

Dans ce mémoire, la Ville de Dieppe exprime l'importance accordée aux langues officielles avec une perspective de protection et de promotion de la langue française tout en se préoccupant d'assurer également les services dans la langue anglaise.

Les quelques initiatives et programmes qui ont été décrits sont la preuve qu'une approche dynamique amène des résultats concrets dans l'amélioration de la situation des langues officielles. Les élus et l'administration municipale se sont assurés, et continuent de voir à ce que les actions soient mises en œuvre et que des ressources humaines et financières y soient consacrées.

La Ville de Dieppe offre un portrait, à plus petite échelle, de la province du Nouveau-Brunswick en matière de langue officielle. Elle a une « majorité » de francophones de plus de 75 % et une « minorité » d'anglophones, sans oublier la présence de plus en plus importante de nouveaux arrivants. Dans ce contexte, les différentes actions de la Ville de Dieppe démontrent qu'il est possible que les communautés des deux langues officielles vivent en harmonie et dans un respect mutuel.

L'une des considérations à noter est que les membres anglophones choisissent souvent la Ville de Dieppe en raison de la vitalité de la langue française tout en respectant la langue anglaise dans les programmes et les services offerts. Ces résidents y voient des avantages pour eux et leur famille.

Il reste encore des améliorations à apporter afin de permettre aux communautés des deux langues officielles de s'épanouir pleinement dans la municipalité. Le travail qui a été accompli et qui se poursuit vise toujours au développement de la communauté dans les différentes sphères d'interventions.

La situation de la Ville de Dieppe est relativement avantageuse malgré le fait que la proportion de francophones a diminué au cours des 20 dernières années. Par conséquent, il faut reconnaître que la langue française demeure très vulnérable tant sur son territoire que pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

^d Sondage sur les attitudes des résidents de Dieppe (Juin 2011)

^e Sondage de suivi auprès des citoyens et citoyennes (2020)

Il faut donner un véritable coup de barre à la présente loi en s'assurant de la respecter et de l'améliorer. La Ville de Dieppe souligne que les recommandations annoncées publiquement, entre autres, par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick^f, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick^g, le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick^h ainsi que par le juriste Michel Doucetⁱ sont très intéressantes et méritent toute l'attention des commissaires.

La Ville de Dieppe tient en particulier à souligner certains éléments qui pourraient améliorer la situation des francophones au Nouveau-Brunswick avec les cinq recommandations suivantes :

Recommandation 1

Il est important que la loi soit respectée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Une loi en matière de langue officielle, c'est très bien, mais s'assurer de la respecter c'est encore mieux.

La Ville de Dieppe propose que la loi soit améliorée et qu'elle procède à sa mise en oeuvre, pour s'assurer que chacun des citoyens puisse recevoir des services dans les deux langues officielles, peu importe où ils habitent dans la province.

Recommandation 2

Pour plusieurs intervenants communautaires, sociaux et économiques, la pérennité de la francophonie au Nouveau-Brunswick tient en grande partie à l'accueil et à la rétention d'immigrants d'expression française. Il faut redoubler d'ardeur.

La Ville de Dieppe exige que le gouvernement provincial fasse en sorte que l'équilibre linguistique de la province soit maintenu et même voir à une augmentation de la proportion des francophones en s'assurant que 50 % des nouveaux immigrants soit de langue française.

^f Mémoire présenté dans le cadre de la révision de la loi sur les langues officielles 2021, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, 10 août 2021.

^g Pour l'égalité des deux communautés linguistiques officielles, Mémoire présenté à la Commission de révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, juillet 2021

^h Améliorer la loi sur les langues officielles, améliorer le respect des droits linguistiques, Mémoire du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick concernant la révision de la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, juillet 2021

ⁱ <https://www.doudroit.net/>

Recommandation 3

Il est reconnu que les ressources financières et humaines du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick ne sont pas suffisantes. Cela fait en sorte que la personne commissaire et son équipe ne peuvent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

La Ville de Dieppe recommande que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick s'assure d'offrir les ressources nécessaires au Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Recommandation 4

De nombreuses recommandations du Commissariat aux langues officielles demeurent lettre morte. Par exemple, il est inconcevable que nos employés municipaux ne puissent transiger en français avec de nombreux hauts fonctionnaires du gouvernement provincial. Pourquoi nos citoyens et citoyennes ne peuvent avoir accès à des services en langue française lorsqu'ils se déplacent dans certaines parties de la province? L'affichage routier provincial devrait refléter la composante linguistique des régions en mettant la langue française en premier dans les régions acadiennes et francophones. La musique d'ambiance dans les édifices provinciaux doit tenir compte de la composition linguistique régionale. Ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

La Ville de Dieppe recommande au gouvernement provincial d'élaborer des plans d'action tel que prévu dans la loi dans le but de mettre en œuvre les différents aspects de celle-ci.

Recommandation 5

Le Règlement 2002-63 de la Loi sur les langues officielles a balisé des obligations linguistiques au milieu municipal. Il s'agissait de services de premières lignes grandement concentrés à l'aspect des communications avec les résidents. Il faut aller plus loin et réviser ce règlement.

La Ville de Dieppe demande au gouvernement provincial de mettre sur pied un comité provincial-municipal ayant pour mandat :

- a. de réviser le Règlement 2002-63 de la LLO dans l'optique d'élargir les obligations linguistiques des cités, municipalités et commissions visées par la LLO,***

b. de proposer une marche à suivre et un calendrier pour la mise en œuvre de la loi actuelle et de nouvelles obligations linguistiques.

Notez que la Ville de Dieppe est prête à participer à cette initiative en assurant un leadership et en s'engageant dans ce comité.

Les élus du conseil municipal de la Ville de Dieppe et ses principaux dirigeants sont disposés à discuter de cette importante révision avec les responsables au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Documents consultés

Améliorer la loi sur les langues officielles, améliorer le respect des droits linguistiques, Mémoire du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick concernant la révision de la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, juillet 2021

Arrêté réglementant l'affichage commercial extérieur à Dieppe, Numéro Z-22

Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

<https://www.doudroit.net/>

Mémoire présenté dans le cadre de la révision de la loi sur les langues officielles 2021, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, 10 août 2021.

Plan stratégique 2020-2024 de la Ville de Dieppe

Politique linguistique de l'administration municipale (Ville de Dieppe) Politique A-9

Pour l'égalité des deux communautés linguistiques officielles, Mémoire présenté à la Commission de révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, juillet 2021

Rapport annuel 2016-2017 Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

Recensement de 1996, 2001, 2006 et 2016 de Statistique Canada

Sondage de suivi auprès des citoyens et citoyennes (2020)

Sondage sur les attitudes des résidents de Dieppe (Juin 2011)

Stratégie 2020-2024 de Dieppe en matière d'immigration